



WEBINAR **FNOGEC**

Sensibilisation aux différents types de handicap

18 décembre 2018



INTRODUCTION



SOMMAIRE



- 1. L'ÉVOLUTION DE LA PERCEPTION DU HANDICAP**
- 2. LES CHIFFRES CLÉS DU HANDICAP EN FRANCE**
- 3. LES PRINCIPALES FAMILLES DE HANDICAP**
- 4. LES ATTITUDES ET COMPORTEMENTS GÉNÉRAUX À ADOPTER**



1. ÉVOLUTION DE LA PERCEPTION DU HANDICAP



La genèse de la loi de 2005

Le regard porté sur le handicap et la réponse collective apportée a évolué au fil des siècle :


- De l'Antiquité jusqu'à la première Guerre Mondiale, le handicap a toujours été synonyme d'exclusion, de pauvreté, d'infirmité, d'incapacité.
- Début du 20^{ème} siècle : vision médicale du handicap
- A partir de 1980 : apparition d'une vision sociétale du handicap. Le terme « handicap » est associé aux individus dans l'incapacité d'assurer un rôle et une vie sociale normaux du fait de déficience(s)



La genèse de la loi de 2005


La loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.

Elle reconnaît **3 droits fondamentaux** pour les personnes handicapées, enfants et adultes :

- le droit au **travail**
 - le droit à une **garantie minimum de ressource** par le biais de prestations
 - le droit à l'**intégration scolaire et sociale**
- 




La Loi du 11 février 2005

- Elle permet le passage d'une logique de solidarité à une logique de droit
 - Elle donne une définition renouvelée du handicap
 - Elle introduit les notions d'accessibilité et de compensation
 - Elle vise à proposer des parcours de scolarisation adaptés
 - Elle mène à un repositionnement des structures en dispositifs
 - Elle suppose une évolution de la posture des enseignants
- 



Les 3 principes clefs de la loi de 2005


- Garantir le libre choix de son projet de vie par la personne handicapée
Droit à compensation
 - Placer la personne handicapée au centre des dispositifs qui la concernent
De la prise en charge à la prise en compte puis la co-élaboration
 - Permettre la participation de la personne handicapée à la vie sociale
Accessibilité généralisée de la cité
- 



La définition du handicap

Article 114 de la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

" Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »






La définition du handicap

Le rapport mondial sur le handicap de 2011 présente le handicap comme une notion « complexe, évolutive, multidimensionnelle et controversée ».

L'OMS le présente ainsi en 2015 :

« Le handicap n'est pas simplement un problème de santé. Il s'agit d'un phénomène complexe qui découle de l'interaction entre les caractéristiques corporelles d'une personne et les caractéristiques de la société où elle vit. Pour surmonter les difficultés auxquelles les personnes handicapées sont confrontées, des interventions destinées à lever les obstacles environnementaux et sociaux sont nécessaires. »






La définition du handicap

« Le handicap ne constitue à lui seul ni un destin ni une identité. Avant d'être handicapée la personne existe tout simplement. »

- Charles Gardou

Si une approche par famille de handicap peut nous permettre de mieux comprendre comment accompagner les personnes dans notre environnement, il ne faut cependant pas enfermer l'humain dans une catégorisation qui pourrait effacer la personne.






Vers une société inclusive

Une organisation sociale est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, se flexibilise pour offrir au-sein de l'ensemble commun un chez soi pour tous. Sans neutraliser les besoins, désirs, ou destins singuliers et les résorber dans le tout. Il s'agit d'améliorer le mieux être de tous en posant des plans inclinés qui, bénéfiques pour les uns, le deviendront pour les autres.

- Charles Gardou, *La société inclusive parlons en...*





2. LES CHIFFRES CLÉS DU HANDICAP EN FRANCE



Les chiffres du handicap

12 millions de personnes souffrant d'une incapacité ou d'une limitation d'activité

9,6 millions de personnes handicapées : personnes reconnues administrativement, personnes qui déclarent avoir un problème de santé depuis au moins six mois et rencontrer des difficultés importantes dans leur activité quotidienne ou avoir eu un accident du travail dans l'année

1,7 millions bénéficiaires de prestations (PCH, ACTP, AAH...)

80 à 85 % des personnes en situation de handicap sont atteintes d'un handicap invisible.





Les chiffres du handicap à l'École

410 000 élèves en situation de handicap

340 000 élèves scolarisés dans les établissements publics et privés de l'Éducation nationale (+ 7% /an) à la rentrée 2018

30% sont scolarisés avec l'appui d'un dispositif collectif (8 650 ULIS de l'école au lycée.)

55 % sont scolarisés avec de l'appui de plus de 62 000 accompagnants (+13 % par an)

8 000 élèves scolarisés dans l'enseignement agricole dont 2 000 avec l'appui de 550 accompagnants (en ETP)

Près de 30 000 étudiants en situation de handicap





3. LES PRINCIPALES FAMILLES DE HANDICAP



La déficience motrice



La déficience motrice

Atteinte **partielle ou totale** de la motricité, des membres supérieurs et/ou inférieurs qui peut affecter la marche, la préhension, la coordination, l'équilibre.

Elle peut être de naissance, accidentelle ou consécutive à une maladie évolutive.

13,4 %
de la population est affectée

2,5 %
de la population en fauteuil



Les principales difficultés rencontrées

Les déplacements

Les obstacles : marches et escaliers, les pentes, ressauts...

La largeur des couloirs et des portes

La station debout et les attentes prolongées

La hauteur de préhension

Le temps nécessaire pour exécuter un geste ou une action





La surdit 



La surdité

Affaiblissement ou une abolition du sens de l'ouïe ou altération de la perception des sons

La surdité peut :

- Être légère, moyenne, sévère ou profonde

- Toucher 1 ou 2 oreilles

- De naissance, accidentelle ou liée au vieillissement ou à la maladie

- De transmission ou de perception

Environ 8,6 % de la population est affectée





Le degré de surdité


dB	Audition normale	
20	Perte auditive légère	N'entend pas tous les mots et les voix chuchotées.
40	Perte auditive moyenne	Seule la parole forte est perçue. N'entend pas un oiseau chanter.
70	Perte auditive sévère	N'entend pas une voix forte, ni la sonnerie du téléphone.
90	Perte auditive profonde	N'entend pas le bruit d'un réacteur d'avion.
120		

Perte de 20 à 70 décibels = malentendant

Perte supérieure à 70 décibels = sourd



Les principales difficultés rencontrées

- La communication orale ;
 - La compréhension du langage oral ;
 - L'environnement sonore :
 - L'accès aux informations sonores
 - Les bruits
 - Le manque d'informations écrites
 - L'orientation.
- 



La déficience visuelle



La déficience visuelle

Troubles liés à la fonction visuelle, qui persistent après traitements (thérapeutiques, médicaux, chirurgicaux,...).

Elle est définie à l'aide de deux critères que sont l'état du champ visuel (étendue de l'espace qu'un œil peut saisir) et la mesure de l'acuité visuelle (aptitude d'un œil à apprécier les détails).

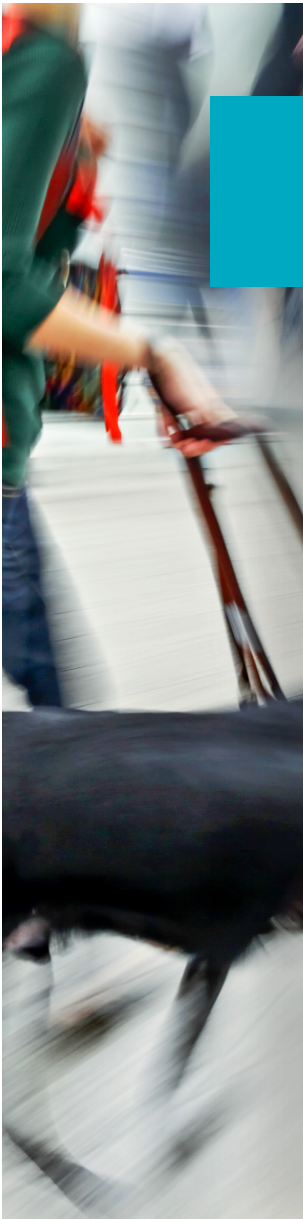
La malvoyance (amblyope) et la cécité (aveugle) peuvent être de naissance, accidentelle ou à une maladie évolutive.

70 000 aveugles
1 700 000 personnes
malvoyantes

2,7 % de la population

3 types d'atteinte de la vision

Vision floue		
Vision tubulaire Atteinte périphérique		
Vision périphérique Atteinte centrale		





Les principales difficultés rencontrées

Les déplacements :

Difficulté à percevoir les reliefs

Difficulté à détecter la bordure des trottoirs et première marche

Difficulté à identifier la profondeur des reliefs

Difficulté à se repérer et à s'orienter

La lecture

Difficulté à reconnaître les visages

Difficulté dans la vision des couleurs

Gêne quand excès de lumière ou défaut de lumière





La déficience mentale



La déficience mentale

Déficience intellectuelle : elle est caractérisée par des limitations significatives du fonctionnement intellectuel et des habiletés adaptatives ; elle ne peut être soignée.

Déficience cognitive : déficience des capacités fonctionnelles (mémoire, fonctions exécutives, langages...) ou déficience du traitement de l'information

Son origine peut être diverse : génétique, congénitale, accidentelle, etc.

650 000 personnes déficientes intellectuelles ou mentales



La déficience mentale

Le handicap intellectuel est la conséquence d'une déficience intellectuelle plus ou moins importante qui peut s'accompagner d'une déficience motrice, sensorielle ou psychique plus ou moins sévère

Le handicap intellectuel ne se guérit pas mais une action éducative, thérapeutique et pédagogique adaptées peut en réduire les conséquences et apporter à la personne qui en est atteinte la plus grande autonomie possible

Le handicap intellectuel ne se voit pas toujours.





Les principales difficultés rencontrées

Comprendre son environnement immédiat ou élargi

Comprendre les concepts généraux et abstraits

Accéder à l'implicite

Se repérer dans l'espace et/ou dans le temps

Fixer son attention

Mobiliser son énergie

Traiter et mémoriser les informations orales et sonores

Apprécier l'importance relative des informations mises à sa disposition





Les principales difficultés rencontrées

Les déplacements :

Maîtriser le calcul et le raisonnement logique ;

Comprendre les modes d'utilisation des appareillages, automates, et autres dispositifs mis à sa disposition ;

Maîtriser la lecture et/ou l'écriture

Prendre conscience des conventions tacites de la vie en société ;

S'exprimer ;

S'adapter aux changements imprévus





4. ATTITUDES ET COMPORTEMENTS À ADOPTER




Comportements et attitudes à adopter

Réservez un accueil respectueux

Communiquez simplement

Placez-vous de manière à faciliter la communication

En cas d'incompréhension, n'hésitez pas à préciser clairement la demande





Comportements et attitudes à adopter

Adaptez votre comportement

Accompagnez la personne dans ses démarches

Acceptez le chien d'assistance ou chien guide d'aveugle

Avoir du bon sens : se mettre à la place de la personne

Il faut toujours garder le sourire, persister calmement et surtout ne pas se décourager.





CONCLUSION



Merci pour votre attention !